

Compte rendu de l'Assemblée générale des doctorants de philosophie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (10 juin 2015)

Présents :

26 doctorants dont 3 des 4 représentants des doctorants (Matthieu Amat, Audrey Benoit et Delphine Olivier).

Ordre du jour :

1. Explication du choix fait par les représentants des doctorants d'instituer des Assemblées générales des doctorants.
2. Présentation du dossier PHARE soumis à la discussion et au vote lors du dernier Conseil de l'Ecole doctorale du 16 février 2015.
3. Présentation et discussion de la décision prise le 3 février 2015 par la Commission de la recherche de fixer la date limite d'obtention de l'autorisation de soutenance au 31 octobre à partir de la rentrée 2015, et des aménagements dérogatoires envisagés par la Commission pour cette année.
4. Projet de réforme du doctorat.

1. Les représentants expliquent avoir décidé d'organiser des Assemblées générales régulières afin d'améliorer leur représentativité. Il s'agit de prendre connaissance des doléances des doctorants et surtout de pouvoir discuter avec eux des points mis à l'ordre du jour des futurs Conseils de l'École doctorale (c'est pourquoi les AG auront lieu, dans la mesure du possible, au cours les deux semaines précédant ces Conseils).

C'est en particulier la question de l'intégration de l'équipe PHARE à l'Ecole doctorale, soumise au vote et rejetée par une majorité de membres du dernier Conseil de l'ED, qui a fait apparaître aux représentants la nécessité de discuter et délibérer avec les doctorants afin de pouvoir mieux les représenter.

2. Les représentants résument les discussions et décisions du dernier conseil de l'ED auxquelles ils ont assisté, autour de la question de l'intégration au sein de l'École doctorale de l'équipe FRE 3643 – PHARE : Philosophie, Histoire et Analyse des Représentations Économiques. L'intégration était défendue comme un moyen d'enrichissement interdisciplinaire des thématiques de recherche pour l'ED, et surtout, comme une reconnaissance du travail effectué par les chercheurs membres de cette équipe, ainsi que de leur liberté d'enseignants-chercheurs. L'argument défendu par certains membres du Conseil opposés à cette intégration est que la pratique de recherches interdisciplinaires sur le plan théorique est possible pour les enseignants-chercheurs et leurs doctorants, sans qu'il soit nécessaire d'inscrire cette interdisciplinarité dans les statuts de l'ED. L'intégration a été refusée par la majorité des membres du conseil au nom des risques de dissolution de la spécificité de l'ED (l'une des deux seules ED mono-disciplinaires en philosophie en France), du risque de mise en concurrence des étudiants en philosophie et des étudiants en économie pour l'attribution des contrats doctoraux, et de la nécessité de changer les statuts de l'ED. Une mesure dérogatoire permettra aux doctorants des enseignants de PHARE d'être tout de même inscrits à l'ED de Philosophie, quoique cette équipe n'y soit pas rattachée.

La question de la mono-disciplinarité de l'ED est discutée par les doctorants présents et soumise à un vote de principe. Les doctorants se prononcent en faveur du maintien du statut

mono-disciplinaire de l'ED (cela n'impliquant pas d'être contre l'interdisciplinarité du point de vue de la recherche) (21 pour, 4 abstentions, 0 contre, 1 personne ne prend pas part au vote).

3. Il est ensuite question de la décision de la Commission de la recherche, le 3 février dernier, de fixer la date limite d'obtention de l'autorisation de soutenance sans réinscription (autorisation accordée par le Service des thèses, après remise des rapports préalables) au 31 octobre. Les arguments avancés par l'Université sont discutés (arguments financiers et raccourcissement de la durée des thèses), ainsi que les effets potentiellement négatifs pour les doctorants (frais d'inscriptions à payer pour seulement un ou deux mois de travail à l'Université et contrainte de fait d'avoir achevé la rédaction de la thèse au 1^{er} septembre, dans la mesure où un délai de huit semaines est nécessaire entre la remise du manuscrit et l'autorisation de soutenance). Les doctorants paraissent globalement juger négative cette refonte du calendrier, mais certains défendent néanmoins la fixation d'une date d'autorisation de soutenance. La possibilité de faire revenir la Commission sur sa décision paraît très faible à certains. La question des modalités d'action voire de mobilisation est abordée : suffit-il d'écrire des courriers ?

Il est indiqué aux doctorants par leurs représentants que la mobilisation des représentants des ED de philosophie, d'histoire, d'archéologie et de géographie a déjà permis d'obtenir de la Commission de la Recherche une dérogation pour l'année 2015. La solution étant provisoire, la discussion porte sur la conduite à mener à présent.

L'ensemble des doctorants se prononce à l'unanimité contre cette refonte du calendrier de soutenance et en faveur de l'alignement de la date d'obtention de l'autorisation de soutenance sur la date limite du dépôt de dossier CNU.

4. Le manque de temps empêche d'aborder le quatrième point de l'ordre du jour. Les doctorants se prononcent également à l'unanimité sur la convocation d'une autre AG, si possible avant l'été, pour discuter du projet de réforme du doctorat.

La séance de l'AG de Philosophie se prolonge sur une Assemblée Générale plus large, accueillant les représentants et les doctorants des Écoles Doctorales d'Archéologie, de Géographie et d'Histoire ainsi que des représentants de Sud Education Paris 1 et du Snesup, pour discuter de la refonte du calendrier de la soutenance et du projet de réforme du doctorat.